



Annexe I : Demande d'agrément de centre évaluateur

Nom du centre évaluateur :

Nom de l'organisme de formation relevant du champ de compétence du MAAF et ayant un numéro de déclaration à la Direccte (par exemple EPLEFPA de ...):

Première demande

Renouvellement

Date d'enregistrement de la demande :

Sommaire

A - Procédure administrative

B – Eléments du dossier

B1 – Identification de l'organisme

B2-1 – Identification

B2-2 – Locaux et équipements professionnels mobilisables pour l'évaluation

B2 – Présentation du centre évaluateur

B3 – Autres certifications préparées par l'organisme

B4 – Liste des personnels évaluateurs habilités

B5 – Récapitulatif des certificats B2i adultes déjà délivrés (pour constituer le dossier RENOUELEMENT D'AGREMENT)

C - Lettre d'engagement

A - Procédure administrative

Chaque dossier est à faire parvenir au service compétent de la DRAAF. Le dossier de demande d'agrément doit être daté et signé de façon manuscrite par le directeur de l'organisme souhaitant obtenir l'agrément B2i adultes.

Si un organisme souhaite faire agréer plusieurs centres évaluateurs, la rubrique B-2 de ce dossier ainsi que la lettre d'engagement sont à reproduire autant de fois que nécessaire .

Les coordonnées des différentes DRAAF sont disponibles sur :

<http://agriculture.gouv.fr/services-deconcentres>

Le dossier à fournir comprend :

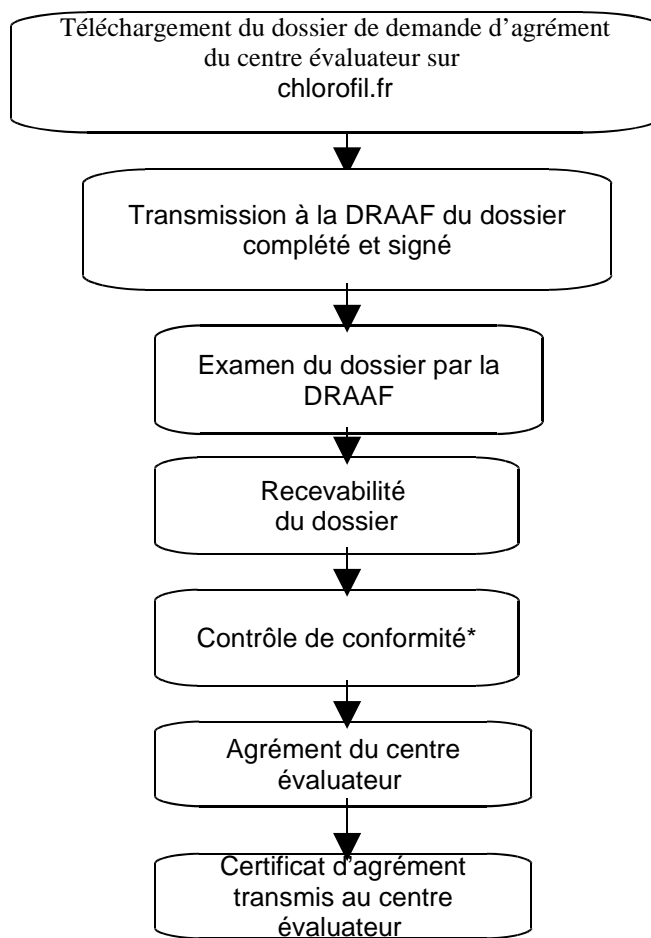
Pour une 1^{ère} demande :

- le dossier complété, daté et signé
- la lettre d'engagement de chaque centre évaluateur, datée et signée
- le dossier de demande d'habilitation d'évaluateurs pour les personnels

Pour un renouvellement :

- le dossier complété, daté et signé
- la lettre d'engagement de chaque centre évaluateur, datée et signée
- le dossier de demande d'habilitation d'évaluateurs pour les nouveaux personnels
- le récapitulatif des certifications B2i adultes déjà délivrées par l'organisme candidat.

Le DRAAF dispose d'un délai de 2 mois pour communiquer sa décision à la demande présentée par l'organisme.



Critères de recevabilité pour l'agrément du centre évaluateur

Est recevable tout centre évaluateur capable d'organiser l'évaluation conformément aux conditions suivantes :

□ matérielles :

- équipement informatique permettant le contrôle des exigences référentielles :
 - matériel adapté
 - suites logicielles adaptées
 - accès à Internet
- conditions d'accueil propices à l'accompagnement du candidat
 - confort
 - confidentialité

□ qualification des personnels (cf B4 de ce document),

(*) Contrôle de conformité : il consiste en une visite sur site à l'appui des déclarations figurant dans la demande d'agrément.

B – Éléments du dossier

B1 - Identification de l'organisme

Désignation (raison sociale, statut, SIREN/SIRET, numéro de déclaration d'activité)

Coordonnées (adresse, téléphone, télécopie, adresse électronique)

Identité du directeur (nom, téléphone, télécopie et adresse électronique)

Identité du responsable pédagogique B2i adultes de l'organisme (nom, téléphone, télécopie et adresse électronique)

Activité principale de l'organisme (formation, conseil, autres à préciser)

Appartenance à un réseau national **OUI** **lequel**
 NON

Nombre de centres évaluateurs présentés :

Lieux d'implantation des centres évaluateurs présentés :
(Région, ville)

B2 - Présentation du centre évaluateur

B2-1 - Identification

Désignation (raison sociale, statut, SIREN/SIRET, numéro de déclaration d'activité)

Coordonnées (adresse, téléphone, télécopie et adresse électronique)

Identité du responsable du centre évaluateur
(nom, téléphone, télécopie et adresse électronique)

Identité du responsable pédagogique
(nom, téléphone, télécopie et adresse électronique)

Activité principale du centre évaluateur (formation, conseil, autres à préciser)

B2-2 - Locaux et équipements professionnels mobilisables pour l'évaluation

Identification des locaux

Parc informatique

Logiciels utilisés et versions

Accès Internet

B3 - Autres certifications préparées par l'organisme

(informatique ou autre)

Certifications Exemples significatifs :	Niveau	Identité de l'autorité certificative Intitulés et niveaux

B4 - Liste des personnels évaluateurs habilités

Note : pour les évaluateurs non habilités, suivre la procédure d'habilitation en joignant un ou plusieurs dossiers « demande d'habilitation d'évaluateur » (Cf. annexe II de la circulaire)

Nom, Prénom	Statut (<i>enseignant titulaire, CDI, CDD, vacataire ...</i>) et quotité de temps de travail du formateur dans l'organisme	Principales compétences en informatique et formation d'adultes	Date de la dernière habilitation (si demande de renouvellement)

Pour les personnels évaluateurs ayant obtenu et validé le C2i2e, fournir une copie de l'attestation.

B5 - Récapitulatif des certificats B2i adultes déjà délivrés (pour constituer le dossier RENOUELEMENT D'AGREMENT)

Nom, Prénom du candidat	Date de validation	Centres agréés	Nom des évaluateurs

À

Le

Lu et approuvé

Signature du responsable et cachet de l'organisme

C - Lettre d'engagement

Le directeur de l'organismes'engage à :

- 1 - respecter les modalités de mise en œuvre du B2i adultes définies dans la circulaire n°
- 2 - respecter la procédure d'agrément
- 3 - faire habiliter les personnels à l'évaluation et s'assurer du renouvellement de l'habilitation dès que nécessaire (remplacement ou recyclage des évaluateurs)
- 4 - accepter le contrôle sur site mis en place par le DRAAF
- 5 - assurer un suivi rigoureux des B2i adultes délivrés et transmettre au DRAAF les indicateurs de ce suivi
- 6 - veiller à ce que les évaluateurs suivent l'évolution du B2i adultes et du référentiel et participent aux différentes actions d'animation pédagogique qui peuvent être organisées au plan académique
- 7 - mettre à disposition des candidats la documentation nécessaire et un poste de travail équipé dans un environnement propice à l'évaluation
- 8 - porter à la connaissance du DRAAF tout changement relatif aux informations fournies dans le dossier d'agrément de candidature ainsi qu'un éventuel abandon de l'évaluation pour la certification B2i adultes.
- 9 - afficher à l'accueil de chaque centre évaluateur agréé le certificat d'agrément délivré par le DRAAF

À

Le

Lu et approuvé

Lu et approuvé

Responsable de l'organisme
(par exemple le directeur de l'EPLEFPA)

Responsable des centres évaluateurs